

Répression, Incompréhension, toujours d'actualité chez PCA

Actualité Générale Groupe PSA

Grave répression à Poissy contre 6 militants CGT : 2 demandes de licenciements et 4 demandes de sanctions.

A Poissy les élections professionnelles auront lieu en Mars 2017, c'est-à-dire demain (5 mois). Et comme à chaque fois, la direction sort ses vieux démons et *ne peut s'empêcher* de serrer la vis à la CGT. C'est une façon de nous isoler mais surtout d'essayer de nous affaiblir en utilisant la carte « **Du DISCREDIT** ». C'est une ruse de guerre bien connue et qui ressort des cartons de la direction tous les 4 ans.

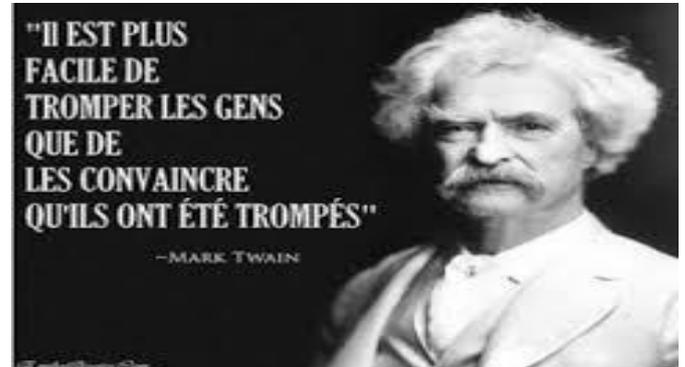
Depuis la rentrée, le syndicat CGT marque des points dans les ateliers :

- 1) 2/3 des salariés de l'équipe de Nuit signent une pétition pour revendiquer que la Nuit à temps partiel du NCS 2 ne se mette pas en place à Poissy.
- 2) Actions CGT envers PSA et les agences d'Intérim contre le vol des payes des intérimaires : la direction reconnaît sa faute en CE.
- 3) Actions sécurité au travail dans les ateliers. C'est à la suite de la 2ème action sécurité que la direction a violemment répondu par la provocation.

Un jeune militant, Jonathan a été volontairement jeté par terre par 2 RH. Il est sorti de l'hôpital avec plusieurs jours d'ITT.

Pris en défaut et pour se protéger, la direction a réagi en faisant tomber 2 demandes de licenciements et 4 demandes de sanctions.

Voilà comment une direction solutionne des problèmes de sécurité dans certains ateliers, c'est très constructif comme action, et on fera l'impasse sur le « **BON SENS** » que la direction utilise en permanence pour se donner bonne conscience.



Actualité site Sochaux/Belchamp

L'obligation de porter des bouchons d'oreilles fait parler, mais pose aussi la question de l'interprétation du texte (Code du travail). Voici ce que dit le législateur :

C'est à l'employeur de déterminer quelle est la proportion de salariés exposés dans son entreprise. Il consigne cette information en annexe du document unique pour la prévention des risques. **Avant d'élaborer un plan d'action, l'employeur doit réaliser un diagnostic préalable des situations de pénibilité** : les mesures de prévention en découleront.

Article R4432-1 : L'employeur prend des mesures de prévention visant à supprimer ou à réduire au minimum les risques résultant de l'exposition au bruit, **en tenant compte du progrès technique et de la disponibilité de mesures de maîtrise du risque à la source.**



INFO/ SOCHAUX/BELCHAMP

Encore une fois la direction contourne la loi, oubliant qu'une telle mesure ne peut être prise qu'en dernier recours. **Finalement ce choix est purement économique !**

Les membres CGT du CHSCT vont demander une réunion extraordinaire afin de faire respecter les droits des salariés.

Nous faisons suivre le courrier que JP Mercier le DSC/ CGT/ PSA, a adressé à la direction, concernant l'invitation de la direction pour visiter le Salon de l'Automobile.

Monsieur,

J'ai bien reçu l'invitation que vous m'avez adressée le 16 septembre, ainsi qu'aux autres délégués centraux, pour visiter en votre compagnie le Salon de l'Automobile le 10 octobre, visite suivie d'un dîner au restaurant pour « échanger sur les tendances automobiles », dans le cadre de « la co-construction » que vous souhaitez « Impulser ».

Je ne serai évidemment pas présent à cette visite et encore moins, naturellement, au dîner qui suivra. Au moment où les bénéfices du groupe PSA explosent suite à des dizaines de milliers de suppression de postes, à quatre ans de blocage des salaires, à l'augmentation continue des cadences, à l'aggravation permanente des conditions de travail, vous comprendrez que la CGT n'a aucune envie de partager en votre compagnie des moments de convivialité.

Au moment où la Garantie Journalière de Production (GJP) que vous avez mise en place dans la plupart des usines réduit le temps de repas déjà insuffisant des ouvriers, vous comprendrez qu'il ne saurait être question, pour le délégué syndical central de la CGT, d'aller dîner au restaurant avec vous – en prenant tout son temps puisque vous, vous n'êtes pas tenus de manger en 21 minutes au bord d'une chaîne de production.

De façon plus générale, si les délégués de la CGT visitent le Salon de l'Auto, ils préfèrent le faire avec les Ouvriers, les techniciens, les ingénieurs, qui produisent et conçoivent les voitures, plutôt qu'avec ceux qui gagnent leurs salaires ou leurs dividendes sur le travail des autres.

D'autre part, bénéficier d'une visite « VIP » du Salon de l'Auto et manger au restaurant avec la direction ne fait pas partie des valeurs de la CGT.

Sachez que nous ignorons ce qu'est la « co-construction » dont vous parlez dans votre invitation. Entre la direction et les salariés du groupe, il n'y a pas de « co-construction » : il y a d'un côté des salariés qui se ruinent la santé à construire des voitures, et de l'autre une direction uniquement au service des actionnaires et de leurs profits.

Recevez, Monsieur, mes salutations.

Pour la CGT PSA
Jean-Pierre MERCIER

Une interrogation de plus dans la façon de faire chez PCA concernant le **BIEN ETRE au TRAVAIL**. A CPL le médecin du travail est parfois très surprenant dans sa façon de résoudre des problèmes concernant des salariés. Certains sortent de la visite avec une interrogation, qui n'est pas simple à résoudre. Ils ont un document où ils sont « **ni aptes ni inaptes** » ?? Et pour d'autres qui avaient des restrictions médicales, ils sortent de la visite médicale avec un document vierge de toutes restrictions. Le meilleur pour la fin, ceux qui étaient reconnus RQTH, sont devenus, par un jeu d'écriture « **tout neufs** » et Aptes à tout c'est n'importe quoi. Cela pose une véritable interrogation sur le suivi médical des salariés dans notre entreprise.



INFO ou INTOX ?

Nous attirons l'attention des salariés sur les infos que la direction fait passer sur la majoration concernant le 1er novembre avec un chiffre qui circule de **270% de majoration ?** Lorsque vous êtes chez vous un jour férié, vous êtes payés à 100%. Le fait que vous veniez travailler en modulation collective ce jour férié créditera 100% des heures votre compteur collectif (votre compteur individuel si vous êtes à +35heures). Vous percevrez enfin une réelle majoration 70% pour avoir travaillé un jour férié.

INFO/ CCE

Il est prévu une réunion en CCE sur :

- L'externalisation d'EVN lundi 17 octobre.
- 2,4 milliards de bénéfices engrangés en 18 mois, et un nouveau plan de 2133 suppressions d'emplois.